

## Un Diagnostic de vulnérabilité, c'est :

- **Gratuit** : entièrement pris en charge par le SYMAR-Val d'Ariège et les financeurs du PAPI
- **Strictement Confidentiel** : ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarche commerciale. N'est pas transmis aux compagnies d'assurances.
- **Personnalisé** : adapté à ma situation

## Rappel : en cas d'alerte inondation

### PRÉPARER UN KIT D'URGENCE

Le kit d'urgence doit contenir le nécessaire vital et être toujours à portée de main.



Argent et copie des papiers importants (carte d'identité, assurances, etc.), appareil photo, trousse de premiers soins, lampe de poche, radio à piles et ses piles de rechange, sifflet, couverture de survie, couteau, eau, barres de céréales, double des clés de la voiture et de la maison, batterie externe pour téléphone portable, habits de rechange.

### ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS



Éviter tous les déplacements, à pied ou en voiture



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



N'évacuer que si l'ordre est donné



Ne pas descendre dans les sous-sols



Monter, à pied, dans les étages



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Se tenir informé sur radio France Bleu Occitanie, 91.8 FM



Couper eau, gaz et électricité

Pour la prévention des inondations, le SYMARVA propose gratuitement des **diagnostics individuels de réduction de la vulnérabilité**



Le SYMARVA fait analyser la **vulnérabilité** de votre bâtiment ;

Sur cette base, le SYMARVA vous **propose des mesures** de réduction de la vulnérabilité ;

Le SYMARVA vous **accompagne dans le subventionnement (80%)** des travaux que vous aurez choisis.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Val d'Ariège



Ma maison est-elle préparée à la prochaine inondation ?

Pour le savoir je réalise un :  
**Diagnostic individuel de réduction de la vulnérabilité**



Nous contacter :

Benoît Gaillard  
05 61 03 20 04 / [bgaillard@symarva.fr](mailto:bgaillard@symarva.fr)  
[www.symarvalariege.fr](http://www.symarvalariege.fr)



## Pourquoi faire un diagnostic ?

- Connaître mon exposition aux inondations
- Mettre mon foyer en sécurité
  - Limiter les dégâts
- Optimiser le retour à la normale
- Préserver la valeur de mon bien

## Pour qui ?

- toutes les habitations en zone inondable
- sur la base du volontariat (non-obligatoire)

## Par qui ?

Le SYMARVA a mandaté un bureau d'études pour effectuer parfaitement ce diagnostic **gratuit**

## Le diagnostic de réduction de la vulnérabilité : Des solutions adaptées à mon bien !



## Déroulement d'un diagnostic :

Intervention 1 à 2h max  
1 → visite du bâti et recueil d'informations (inondations vécues, structure et usages du bâtiment...)

2 → Quelques semaines plus tard, remise par le SYMARVA d'un rapport et proposition de mesures de réduction de vulnérabilité

3 → Ensuite le SYMARVA accompagne le bénéficiaire, s'il le souhaite, pour la mise en œuvre des mesures et la demande de subvention

## Exemples de mesures de réduction de vulnérabilité :

- |   |  |
|---|--|
| 1- Aménager une zone refuge :<br>Une surface hors d'eau accessible par l'intérieur du logement avec accès au toit, balcon ou terrasse | 2 - Disposer un clapet anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux |
| 3 - Baliser la piscine et les bassins pour les identifier en cas de submersion et éviter les chutes et les noyades                    | 4 - Installer des batardeaux   |
| 5 - Stocker les produits chimiques en hauteur   | 6 - Sécuriser les installations électriques                            |
| 7 - Fixer les cuves de gaz, fioul ou autres matières polluantes ou dangereuses ne pouvant être mise hors d'eau                        |  |

**Les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 80 % par l'État**

